



Avis de reclamation de creanciers rogers

Par **Brigitte Lariviere**, le **10/03/2008** à **01:10**

bonjour j'ai acheté un téléphone cellulaire chez walmart à 0\$ avec un contrat de 3 ans jusqu'à la fin de l'été. tout va bien, on m'envoie travailler à l'extérieur, j'habite Joliette, on m'envoie à Magog pour tout l'été.

Je paie mes comptes approximativement de d'habitude parce que je ne suis pas retournée de l'été à Joliette. Quand je reviens, un compte de cellulaire de 500\$ m'attend. Je les contacte, il m'explique que je ne suis pas dans sa zone, donc tous les appels et factures sont en longues distances. J'essaie de casser mon contrat, mais ils ne veulent pas parce que j'ai un solde à payer. Je n'ai pas les moyens de payer, donc j'ai laissé aller les choses. On est au mois de mars, il me rejoint au travail et me dit de payer la somme de 1200\$ tout de suite. Je n'ai plus les moyens de le faire. Que peut-il arriver? J'ai reçu une lettre cette semaine. Services financiers nco inc peuvent-ils saisir ma paye ou des choses de toutes façons? Je n'ai rien à part mon salaire de chez walmart. Merci de votre réponse.